

**(Französisch)**

## **La ville étend son obligation de port de masque aux abords des écoles et des garderies d'enfants**

À partir du lundi 23 novembre, la ville de Duisburg étend l'obligation de porter des masques aux abords des établissements scolaires et des garderies d'enfants.

Alors que dans les rues et les zones piétonnes très fréquentées ainsi que sur les terrains de jeux et dans les écoles, une obligation de port de masque s'applique déjà par décret ou par arrêté général, les zones situées devant l'école ou la crèche étaient libres. Or, c'est précisément là, directement en dehors de la cour de récréation, que les élèves se rencontrent pendant la pause ou après les heures de cours et se tiennent souvent à proximité les uns des autres.

Il en va de même pour les parents qui ont déposé leurs enfants à la Kita et qui se mettent ensuite à discuter entre eux. Pour cette raison, la ville a maintenant étendu son ordonnance générale. À proximité des écoles et des crèches, une obligation de port de masque est prévue dans la zone de captage direct de 150 mètres. Le règlement est applicable à partir du lundi 23.11.2020.

En outre, l'utilisation des terrains de jeux sera interdite entre 17 et 09 heures, car pendant cette période, les lieux sont souvent utilisés à d'autres fins par des groupes individuels.

Les nouvelles règles sont fixées dans le dispositif général de la ville de Duisburg du 19.11.2020.